

LE SURPEUPELEMENT CARCÉRAL EN EUROPE :

Un phénomène maîtrisable mais indifféremment maîtrisé.
Quelles sont les pistes retenues par le livre blanc ?

Vendredi 24 mars 2017 de 9h à 17h30

Validation de 7 heures par l'EDA sud-est au titre de la formation continue des avocats

Amphithéâtre 1 (ALLSH)

29 avenue Robert SCHUMAN - Aix-en-Provence

MATINÉE

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Propos introductifs :
Philippe Bonfils, Doyen de la Faculté de droit

PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC

Sous la présidence de Muriel Giacomelli, Professeuse Aix-Marseille, Directrice ISPEC

9h15 : **La genèse du Livre blanc du conseil de l'Europe**
Annie Devos, administratrice générale des maisons de Justice,
Fédération Wallonie-Bruxelles, membre expert du conseil de coopération
pénologique, Comité Européen pour les problèmes criminels, conseil de l'Europe,
Strasbourg.

9h35 : **Les axes majeurs du Livre blanc**
Annie Devos, administratrice générale des maisons de Justice,
Fédération Wallonie-Bruxelles, membre expert du conseil de coopération
pénologique, Comité Européen pour les problèmes criminels, conseil de l'Europe,
Strasbourg.

10h00 : **Des recommandations inspirées par la jurisprudence
de la Cour européenne des droits de l'homme**
Anne Gaëlle Robert, MCF Grenoble-Alpes.

10h20 : Pause

LE SURPEUPELEMENT CARCÉRAL :

UNE PROBLÉMATIQUE ACTUELLE EN FRANCE

Sous la présidence d'Eric Senna, Magistrat, MCF associé Montpellier

10h45 : **Les normes d'espace vital en détention : l'approche
du Comité européen pour la prévention de la torture**
Vincent Theis, ancien membre du CPT au titre du Luxembourg.

11h10 : **La mesure du phénomène et les instruments de suivi**
Annie Kensey, Chef du bureau des statistiques et des études,
Sous-Direction des Métiers, Direction de l'administration pénitentiaire
et Christian Mouhanna, Directeur du Centre de recherches Sociologiques
sur le Droit et les Institutions Pénales. Paris.

11h40 : **L'appréhension du phénomène en France**
Martine LEBRUN, Présidente honoraire de l'Association nationale des juges
de l'application des peines.

12h00 : Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

UNE APPROCHE PLURIELLE D'UNE PROBLÉMATIQUE LARGEMENT PARTAGÉE EN EUROPE

Sous la présidence d'Eric Senna, Magistrat, MCF associé Montpellier

14h00 : **La situation de la Roumanie**
Madalina Manolache, Conseillère juridique à la Direction Affaires Européennes
et Droits de l'Homme, Ministère de la Justice Roumanie. Bucarest.

14h20 : **La situation de la Bulgarie**
Lubov Stoytcheva, Legal Officer, Service exécution des arrêts de la CEDH.
Strasbourg.

14h40 : **La situation de la Belgique**
Vincent Spronck, Directeur du site de Forest Bruxelles, Direction générale EPI.
Bruxelles.

15h00 : **La situation de l'Italie**
Maria Teresa Leacche, Direttore Ufficio II (Contenzioso dinanzi alla CEDH)
Direction générale des affaires juridiques et legales
Ministère de la Justice. Rome.

15h20 : Pause

LES PISTES D'AMÉLIORATION : STABILISATION ET RÉDUCTION DE LA POPULATION PÉNALE

Sous la présidence d'Anne Gaëlle Robert, MCF Grenoble-Alpes.

15h40 : **Les différentes pistes d'amélioration de la situation**
Adeline Hazan, contrôleur générale, contrôle général des lieux de privation
de liberté, Paris.

16h00 : **Des questionnements récurrents
autour de l'instauration d'un mécanisme de régulation
et de la mise en œuvre de l'encellulement individuel**
Alexis Saurin, Président FARAPEJ. Paris.

16h20 : **Courtes peines et prévention de la récidive :
un nouveau lieu de préparation à la sortie**
Un représentant de la direction de l'administration pénitentiaire.

16h40 : **Dépénalisation, contraventionnalisation,
révision de l'échelle des peines**
Anne Ponceille, MCF, CERCOP Montpellier.

17h00 : Propos conclusif : Sylvie Cimamonti, Professeuse Aix-Marseille.

ORGANISATION :

Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles
Institut de Sciences Pénales et de Criminologie

SECRETARIAT :

Mme Monette LASCO,
Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles
monette.lasco@univ-amu.fr - 04.86.91.43.16

INSCRIPTION :

obligatoire avant le 23 mars 2017
(Règlement à adresser à l'ordre de l'agent comptable AMU)
Tarif plein : 100 €
Tarif réduit : avocats inscrits au barreau depuis moins de 2 ans : 50 €
Gratuit pour les étudiants